

Galerie Associative des Orchamps - Locaux pour l'Association Consommation, Logement et Cadre de Vie - Adoption de l'Avant-Projet Définitif - Demande de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Dans le cadre du programme Développement Social des Quartiers de Palente/Orchamps, la Ville a réalisé en 1995/1996, l'aménagement en pied d'immeuble SAFC, rue Berlioz, d'une ludothèque et de locaux pour les associations du quartier (CLCV, Arc-en-Ciel, Association Sportive Orchamps-Palente).

En complément de cette galerie associative, des locaux de 90 m² restent à aménager.

Un premier projet avait été élaboré pour créer des salles associatives, mais l'ensemble des financements n'avait pu être dégagé dans le cadre du Contrat de Ville.

Entre temps, l'Association Consommation, Logement et Cadre de Vie a présenté un budget de création d'une «consothèque», lieu d'information et de ressource sur la consommation ouvert pour l'ensemble de la Ville.

L'ouverture de ce lieu permettra le développement des activités de l'association, offrira un service nouveau à la population et participera à la dynamisation du quartier.

En libérant son local actuel, l'Association Consommation, Logement et Cadre de Vie permettra à l'Association Sportive Orchamps-Palente de disposer de locaux plus adaptés et la Galerie Associative sera en mesure d'accueillir une association supplémentaire, l'association Besançon Boxe Anglaise.

La Maîtrise d'Oeuvre du projet est confiée à M. SCARANELLO, Architecte DPLG, associé au bureau d'études Image et Calcul.

L'assistance au Maître d'Ouvrage sera complétée par un bureau de Contrôle Technique et un coordonnateur SPS.

Après concertation avec les futurs utilisateurs, le programme définitif s'établit comme suit :

- Restructuration de deux anciens logements pour création des espaces suivants :
 - . 1 accueil
 - . 3 bureaux
 - . 1 salle de réunion
 - . sanitaires.

L'ensemble représente une surface utile totale de 100 m².

Le montant estimatif de l'opération est le suivant :

- Honoraires maîtrise d'oeuvre (mission de base) :	12 000 € TTC	soit environ 78 715 F TTC
- Honoraires SPS et Contrôle Technique :	4 500 € TTC	soit environ 29 518 F TTC
- Travaux :	75 000 € TTC	soit environ 491 968 F TTC
Total opération :	91 500 € TTC	soit environ 600 201 F TTC

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- 8/11/2001: Présentation de l'Avant-Projet Définitif au Conseil Municipal pour validation,
- Début 2002 : choix des entreprises,
- Février 2002 : Démarrage des travaux (durée totale: 3,5 mois),
- Fin mai 2002: Livraison des locaux,

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'Avant-Projet Définitif,
- solliciter les participations financières de l'Etat (Contrat de Ville), du Département du Doubs (dans le cadre du Plan CITE), de la SAFC (propriétaire des locaux), de la Caisse d'Allocations Familiales,
- inscrire le montant des subventions obtenues par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives en recettes au chapitre 92.824.74718/7473/7478.01615.33000 et les réaffecter en dépenses au chapitre 92.824.6572.01615.33000,
- solliciter l'autorisation de démarrer les travaux avant la réception des arrêtés attributifs des subventions,
- autoriser la signature des marchés d'études et de travaux nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 2002.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 23 novembre 2001.